

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN  ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20200928-10DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 septembre 2020**

L'An deux mille vingt, le lundi vingt-huit septembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de CROTTET sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES				COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES			
		Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)			Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL		x		Mézériat	G. DUPUIT	x		
	M. GADIOLET (suppléant)	x				N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY	x			Perrex	L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI	x		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	x			Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE	x		
Chaveyriat	G. RAPY	x			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	x			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					J.-L. CAMILLERI	x		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Genis-sur-Menthon	H. ANGLÉSIO		x	
	C. TURCHET	x				B. PELLETIER	x		
Cruzilles-les-Mépillat	M. DANNACHER	x			Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET	x		
	D. BOYER			x		M. BROCHAND (suppléant)			
Grièges	J. POLONIA (suppléant)				Saint Julien-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	x		
	A. GREMY	x				R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET	x			Vonnas	S. REVOL	x		
A. SANDRIN	x			L. MAUGE (suppléant)					
Laiz	S. SCHAUVING	x				A. GIVORD	x		
	S. MARECHAL GOYON	x			J.-F. CARJOT		x		
					E. DESMARIS	x			
					F. DUBOIS			x	
J.-L. GIVORD	x								

Envoi de la convocation :22/09/2020

Affichage de la convocation :22/09/2020

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 28

Nombre de suffrages exprimés : 30

Mme Hélène ANGLÉSIO a transmis pouvoir à M. Bruno PELLETIER

M. Jean-François CARJOT a transmis pouvoir à M. Alain GIVORD.

A l'unanimité, Monsieur AGATY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un représentant de la Communauté de communes au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier Ain Val de Saône

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L6141-1 et R6143-1 et suivants,

Considérant que sur la commune de PONT-DE-VEYLE est situé le siège du centre hospitalier intercommunal Ain-Val Saône, qui est un établissement public de santé ;

Considérant que l'article L6141-1 *in fine* du Code la santé publique prévoit que ces établissements publics de santé disposent d'un conseil de surveillance ;

Considérant que l'article R6143-2 du Code la santé publique fixe la composition de ce conseil de surveillance ;

Considérant que cet article prévoit que, pour les établissements publics de santé de ressort intercommunal, le conseil de surveillance comprend un représentant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune siège de l'établissement public de santé est membre ;

Considérant, au vu de ces articles, qu'il revient au Conseil communautaire de procéder à l'élection d'un représentant de la Communauté de communes au conseil de surveillance de l'établissement public de santé « Centre Hospitalier Intercommunal Ain-Val de Saône » ;

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Christophe GREFFET comme représentant de la Communauté de communes au conseil de surveillance du « Centre Hospitalier Intercommunal Ain-Val de Saône » ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération.

Certifié exact et pour extrait conforme
Le Président,

Pour le Président,
par délégation,
le Directeur général des services,
Julien CORGET

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le :

01 OCT. 2020

Transmis en Préfecture le :

01 OCT. 2020